

8, avenue du Père Lachaise  
75020 PARIS

(M) Gambetta (ligne 3)

tel : 01 43 58 29 29

fax : 01 43 58 33 42

Maître Christian BROGI  
christian.brogi@paris.notaires.fr

Maître Claire CAILLOUX  
claire.cailloux@paris.notaires.fr

## changement de régime matrimonial

	<i>Madame/ Monsieur</i>	<i>Monsieur/ Madame</i>
<i>Nom et Prénoms</i>		
<i>Date et lieu de naissance</i>		
<i>Nationalité(s)</i>		
<i>Profession</i>		
<i>Adresse</i>		
<i>Régime matrimonial d'origine</i>		
<i>Régime matrimonial choisi</i>		
<i>Raison du changement de régime</i>		
<i>Lieu et date de mariage</i>		
<i>Téléphone &amp; Email</i>		
<i>Patrimoine avant le mariage</i>		
<i>Patrimoine après le mariage</i>		
<i>Existence d'enfants mineurs ?</i>		
<i>Existence d'enfants majeurs ? si oui : nom et coordonnées</i>		

### Les pièces à fournir pour le dossier

1. Pièce d'identité (passeport, carte d'identité nationale, titre de séjour...)
2. Extrait d'acte de naissance (traduit par un traducteur assermenté) datant de moins de 3 mois
3. Livet de famille, extrait d'acte de mariage daté de moins de 3 mois
4. Eventuel précédent contrat de mariage
5. Justificatif de patrimoine (titres de propriété...)

**En cas d'élément d'extranéité (nationalité étrangère d'un époux, lieu de mariage à l'étranger, 1<sup>er</sup> domicile à l'étranger ...):**

**Si les époux se sont mariés avant le 1er septembre 1992 :**

- Aviez-vous procédé à un choix exprès de loi ?
  - Par contrat de mariage ?
  - Quelle loi et quel régime ont été retenus ?
- En l'absence de choix exprès de loi :
  - Où étiez-vous domiciliés au jour du mariage ? et pendant le mariage ?
  - Quelle a été la durée de ce/ces différents domicile(s) ?
  - Quelles étaient les raisons de l'éventuelle mobilité ?
  - Où aviez-vous l'intention de fixer votre vie commune de façon effective et stable ?
  - Où les époux avez-vous fixé le centre de vos intérêts pécuniaires après le mariage ?

**Si les époux se sont mariés après le 1er septembre 1992 :**

- Aviez-vous procédé à un choix exprès de loi ?
  - Par contrat de mariage ?
  - Quelle loi et quel régime ont été retenus ?
- En l'absence de choix exprès de loi :
  - Quelle est la nationalité des époux ?
  - Dans quel pays avez-vous établi votre première résidence habituelle ?
  - En l'absence de résidence habituelle commune :
    - quels ont été les lieux de résidence de chacun des époux ?
    - Y-a-t-il eu ensuite résidence habituelle commune, et au bout de combien de temps ?
    - Avec quel pays les époux présentent-ils les liens les plus étroits (intérêts pécuniaires, comptes bancaires, biens immobiliers...)?
  - Après leur mariage, les époux ont-ils changé de résidence, et si oui, au bout de combien de temps et vers quel pays ?
  - Les époux ont-ils résidé plus de 10 ans d'affilée dans un ou plusieurs pays ?